

Recommandations pour un avancement de grade MCF

Il est conseillé d'utiliser le fichier "trame dossier Promotion" pour rédiger votre candidature.

Un dossier clair et précis facilite la compréhension du déroulement de carrière et contribue à sa mise en valeur pour une promotion.

Il convient donc de donner/détailler aussi clairement que possible :

- les dates pour les événements,
- les valeurs pour les effectifs,
- les références exactes pour les publications (pour les revues, préciser si JCR et donner le quartile),
- les dates et durées des thèses et les pourcentages d'encadrement (préciser les co-encadrants),
- les rôles et montants pour les contrats (distinguer les réponses à appels à projets comme ANR, et contrats de gré à gré avec industriels par exemple),
- les fonctions exactes et les durées pour les responsabilités, ...

De manière générale la section considère l'ensemble de la carrière, mais elle prend en compte essentiellement les activités et résultats obtenus depuis la dernière promotion du candidat.

Situations particulières : la Section 61 prend en compte des éléments de contexte (mobilité thématique ou géographique, situation locale, congés de maternité, congés de maladie, situations de handicap...) pour autant que ceux-ci soient clairement attestés ou décrits dans le dossier.

Critères de promotion en 61^{ème} section

Promotion à la hors classe des Maîtres de Conférences

- Qualité des activités pédagogiques : prise en charge de modules complets, innovation, capacité à mettre en place de nouveaux enseignements, de nouvelles filières ou de nouvelles méthodes pédagogiques, documents rédigés ou outils construits. Les communications et publications à caractère pédagogique sont particulièrement appréciées.
- Qualité des activités de recherche : qualité et nombre de publications, régularité, diplôme d'HDR, autre reconnaissance de la valeur des résultats...
- Niveau et durée des responsabilités exercées en formation et/ou en recherche, et/ou au niveau institutionnel (responsabilités administratives),
- Qualité de l'encadrement de jeunes chercheurs: doctorants, étudiants en Master.
- Niveau d'implication dans l'animation de la communauté scientifique, efficacité des actions, niveau du rayonnement au plan national et international.
- Niveau d'implication et valeur des résultats des activités de transfert - valorisation (contrats, brevets, ...).
- Situations particulières : conversions thématiques effectuées dans le cadre d'une mobilité au cours de la carrière; exercice dans un établissement délocalisé dans lequel il peut être difficile de développer une activité de recherche soutenue.

Promotion à l'échelon exceptionnel des Maîtres de Conférences

La section attribue les promotions à l'échelon exceptionnel des Maîtres de Conférences en évaluant les dossiers suivant des critères identiques à ceux utilisés pour la promotion à la hors classe (voir ci-dessus), mais en cherchant une **qualité exceptionnelle** des activités, en particulier pédagogiques.